

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Un siècle de Banque à la Guadeloupe, 1850-1990

Numéro 110, 4e trimestre 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043255ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043255ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

(1996). Compte rendu de [Un siècle de Banque à la Guadeloupe, 1850-1990].

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, (110), 61-63.

<https://doi.org/10.7202/1043255ar>

Un siècle de Banque à la Guadeloupe 1850-1990

Dans le cadre du cinquantenaire de la Départementalisation l'Association des Retraités des Banques et autres Etablissements financiers de la Guadeloupe (ARBEFG) avait présenté, en mai 1996, à Pointe-à-Pitre, une exposition « Un siècle de Banque à la Guadeloupe 1850-1990 », avec le soutien du Conseil Général, de la DRAC et des établissements financiers de la place¹.

A cette occasion Alain Buffon, commissaire de l'exposition, a donné, sous l'égide de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, une conférence où il a analysé les grandes lignes de l'évolution du système bancaire.

La Banque n'a jamais été aussi présente dans la société. Paradoxalement, elle n'a jamais été aussi méconnue. La Banque, est secrète, élitiste, puissante ; telles sont les idées communément répandues.

Pour le conférencier l'exposition a pour but

– de présenter les différentes institutions financières opérant à la Guadeloupe. Il s'agit également de familiariser le public avec la Banque.

Les Banques jouent un rôle important dans l'économie car elles permettent l'ajustement des besoins et des capacités de financement des agents économiques. Mais le système bancaire aux Antilles présente certaines caractéristiques et particularités propres ;

– de mettre en lumière les grandes mutations du système bancaire sur la longue période car, en dépit de la permanence des règles du commerce de l'argent, la Banque a profondément changé. Le terme recouvre de plus des organismes de statuts et fonctions extrêmement divers.

Pour réaliser cet objectif l'approche historique et institutionnelle a été privilégié, à partir d'une abondante documentation iconographique et réglementaire. Il ne s'agissait donc pas de mettre en lumière le rôle

1. Cette exposition fut visible à Basse Terre, au Fort Delgrès, du 4 au 25 Avril 1997. Le très beau catalogue de l'exposition est disponible, au prix de 50 F plus frais de port, au siège de l'ARBEFG 113 Tour Miquel 2, 97110 à Pointe-à-Pitre.

économique des établissements financiers à partir de présentation de tableaux statistiques mais de montrer les relations complexes entre la Banque et la société ; la Banque fonctionne dans le cadre d'une économie, elle aussi, spécifique

Le conférencier a retenu un découpage en trois périodes ; il va souligner le tournant que constitue, deux ans avant la loi d'assimilation du 19 mars 1946, l'ordonnance du 27 juin 1944 qui transfère le privilège d'émission des Vieilles Banques Coloniales à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

De 1853 à 1944 la Guadeloupe a bénéficié d'un système monétaire autonome ; à partir de 1944-1946 elle connaît un long processus d'intégration politique, sociale et économique, avec ses ombres et lumières.

1. La première période concerne la mise en place du système bancaire

- 1851 loi créant la Banque de la Guadeloupe, institut d'émission et banque de crédit à l'agriculture, grace essentiellement aux prêts sur récoltes pendantes qui permettent de financer le fonds de roulement des unités sucrières.

- 1860-1863 le Crédit Foncier Colonial, organisme de financement à moyen et long terme des habitations sucreries et des usines. A la suite des crises sucrières du XIX^e siècle, le Crédit foncier colonial devenu adjudicataire d'un grand nombre d' habitations et usines à sucre de la Guadeloupe se transformera de société de crédit en société d'exploitation.

2. La deuxième période voit la constitution d'un réseau bancaire dense, avec la création des différentes banques commerciales, mutualistes ou coopératives

- Banques locales constituées souvent avec un capital social modeste qui seront remplacées dans la décennie 1970 par des établissements métropolitains ; c'est le cas de la Caisse Coopérative de prêts, devenue en 1955 Banque Antillaise et qui sera absorbée en 1976 par la Banque Française Commerciale ; ou du Crédit Guadeloupéen créée en 1926 qui devient en 1980 Banque populaire de la Guadeloupe et qui sera lui aussi absorbé en 1986 par la Banque régionale d'escompte et de dépôts. Quant à la Banque des Antilles Françaises, elle est née en 1967, de la fusion de la Banque de la Guadeloupe, de la Martinique et de l'Union-Banque, le Crédit Lyonnais prendra une participation majeure dans le capital.

- Banques commerciales, filiales d'établissements métropolitains comme, par exemple, la BNP ou la Société Générale de Banque aux Antilles.

- Banques mutualistes avec la vieille Caisse Régionale de Crédit Agricole constituée en 1921 à partir de caisses locales dont certaines remontaient à 1910 ou la très jeune Caisse régionale de crédit maritime créée en 1973 ; et enfin la Caisse d'Epargne de la Guadeloupe née de la fusion en 1988 des anciennes caisses de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre.

3. La troisième période a pour but de montrer le tournant que marque l'ordonnance de 1944 qui transfère le privilège de l'émission de la Banque de la Guadeloupe à la Caisse Centrale et voit la création des Sociétés financières et des Institutions financières spécialisées.

L'exposition retrace l'historique de l'émission des billets de Banque à la Guadeloupe :

- Banque de la Guadeloupe qui bénéficie du privilège de 1853-1944.

- Caisse Centrale de la France libre puis de la France d'Outre-Mer de 1944-1959.

- Institut d'émission des DOM de 1959-1974.

- 1^{er} Janvier 1975 introduction des billets de la Banque de France.

Cette troisième période est caractérisée également par la création de diverses Institutions financières :

- Sociétés financières, comme la Société de crédit pour le développement de la Guadeloupe (Sodega, 1961), la Société guadeloupéenne de financement (Soguafi, 1965), le Crédit Moderne des Antilles (1987).

- Institutions financières spécialisées comme par exemple la Caisse française de développement ex-Caisse Centrale de Coopération économique ou la Société de développement Régional (Soderag, 1964).

- Un compte d'opérations ouvert au nom de la Caisse centrale puis de l'IEDOM permet désormais, sans frais, le transfert de fonds tant publics que privés entre les anciennes colonies et la métropole. Les transferts de fonds publics de la France vers la Guadeloupe, vont devenir, au fil des ans, un mécanisme essentiel de l'économie de l'île. Ils sont évidemment mieux connus que les transferts privés de la Guadeloupe vers la métropole.

Le système bancaire est donc extrêmement diversifié. Depuis ce demi-siècle, nous avons assisté à l'augmentation du nombre des institutions, à leur renforcement, à l'extension des réseaux d'agences, à la création d'organismes de types nouveaux. Evolution qui pose le problème de l'adéquation du système bancaire aux besoins du développement économique et social de la Guadeloupe.